



905, avenue de Lorimier  
Montréal QC H2K 3V9

Le 16 août 2024



**OBJET : Réponse à la demande d'accès du 28 juillet 2024 (corrigée le 29 juillet 2024)**

---

Monsieur [REDACTED],

Nous donnons suite à notre lettre du 30 juillet 2024 et à votre demande d'accès datée du 28 juillet 2024 (et corrigée le 29 juillet 2024) dont le libellé est le suivant :

*En vertu de l'art. 9 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1), je demande une copie des renseignements suivants ou informations suivantes :*

- *Combien d'avis disciplinaires ont été remis aux employés et pour quel(s) motif(s)?*
- *Combien de griefs l'organisme a-t-il reçus pour des motifs liés à la discipline ?*

*Pour les deux questions, j'aimerais avoir le détail pour chacune des années (2021, 2022 et 2023) me ventiler l'information pour chaque catégorie d'emplois.*

Votre demande a été traitée en application de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels*, LRQ, c A-2.1, à laquelle Télé-Québec est assujettie.

Vous trouverez en annexe les informations demandées.

Nous vous prions d'agréer l'expression de nos sentiments distingués.

Le responsable de l'accès aux documents  
et de la protection des renseignements personnels,

ORIGINAL SIGNÉ

Dominic Gourgues

---

## ANNEXE

	2021	2022	2023
Nombre d'avis disciplinaires remis aux employés	0	0	9 (Voir motifs et catégories d'emplois ci-dessous)
Nombre de griefs reçus pour des motifs liés à la discipline	0	0	0

### Détails des avis disciplinaires – Année 2023 (Total de 9)

Nombre	Motif	Catégorie d'emploi
1	Civilité	Professionnelle
1	Civilité et non-respect d'un processus	Professionnelle
4	Non-respect des règles d'éthique et code de conduite du personnel de Télé-Québec	Professionnelle
3	Non-respect des règles d'éthique et code de conduite du personnel de Télé-Québec	Technique